

Politique tarifaire pour l'année préparatoire

Le tarif de la scolarité 2011 - 2012 pour l'année préparatoire est de 5 700 .

Une **réduction peut être accordée** sur le tarif en vigueur en fonction de critères sociaux. Ces réductions sont accordées sur demande et après étude du dossier par la **Commission d aide financière**.
(pièces à joindre à votre dossier : votre dernière feuille d'avis d'impôt sur le revenu et une copie du livret de famille)

Pour vérifier si vous avez le droit de bénéficier d'une réduction des frais de scolarité, merci de rentrer votre **REVENU BRUT GLOBAL** indiqué sur votre **AVIS D'IMPOSITION 2010**.

Calculer le tarif en fonction des revenus :

- Revenu du foyer :
- Nombre de personnes du foyer :

- Monoparentalité :

Calculer

- **Droits de scolarité : /an (*)**

Indicateur retenu : " Revenus du foyer divisés par le nombre de personnes au foyer"

==> Si le montant est inférieur à 8 000 , vous pouvez bénéficier de la réduction tarifaire de 30% (soit 3 990)

1. "Revenus du foyer" = Revenu Brut Global déclarés à l'impôt sur le revenu
2. "Nombre de personnes au foyer" = nombre de personnes physiques composant le foyer fiscal

The image shows a portion of a French tax return form for the year 2010. The title is 'AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU 2010'. Below the title, there are several boxes for identifying the taxpayer and their situation. The main section is titled 'DETAIL DES REVENUS' and is organized into columns. The first column lists various types of income and deductions. The second column is labeled 'Vous' and contains the values for each category. The third column is labeled '1' and contains the number of persons in the household. The 'REVENU BRUT GLOBAL' is highlighted in red in the first column, and its corresponding value is in the 'Vous' column. The 'REVENU IMPOSABLE' is also indicated at the bottom of the table.

AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU		2010
DETAIL DES REVENUS		
Total des salaires et assimilés (2)		
Déduction 10% ou frais réels		
Salaires, pensions, rentes nets		
Revenus perçus par le foyer fiscal		
Revenus de capitaux mobiliers déclarés		1
Revenus de capitaux mobiliers imposables (7)		
REVENU BRUT GLOBAL		
CSG DEDUCTIBLE		
... REVENU IMPOSABLE ...		

(*) :

Ceci est un outil de simulation. Cette simulation de réduction des droits de scolarité est purement indicative. Elle n'a aucune valeur contractuelle. Seule l'étude de votre avis d'imposition et du livret de famille permettra à notre service administratif et financier de valider l'accord de réduction des frais de scolarité.